

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Direction générale des services
Pôle de l'action territoriale
Direction de l'environnement
Réserve naturelle de l'étang de Biguglia
.....

DIPARTIMENTU DI U CISMONTU

Direzione generale di i servizii
Polu di l'azione territoriale
Direzione di l'ambiente
Riserva naturale di u stagnu di Biguglia
.....

**Bastia, le
Bastia, u di di 2017**

Affaire suivie par / Cartulare seguitatu da :

Tél. :

Courriel :

Réf. :

Référence à rappeler : N° /2017

**VENTE SOUS PLI CACHETE AU PLUS OFFRANT
D'UNE EMBARCACTION DE MARQUE SEADOO**

REGLEMENT DE LA VENTE

DATE LIMITE DE LA REMISE DES OFFRES **jeudi 13 juillet 2017**

Lieu d'exécution : Département de la Haute-Corse rond-point du Marechal Leclerc 20405
Bastia cedex 9

Personne responsable de la vente : M. le Président du département de la Haute-Corse

ARTICLE 1 – OBJET DE LA VENTE

Le présent règlement porte sur la vente d'une embarcation et d'une remorque dont les caractéristiques sont les suivantes :

Embarcation avec moteur hors de service :

Marque : Seadoo

Type :150 speedster NA

Puissance : 116 kw 155 hp

Date de mise en circulation : 30 05 2007

Remorque :

Remorque satellite de marque RSA

ARTICLE 2- CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

2.1 Collectivité contractante

La collectivité contractante est le Département de la Haute-Corse dont le siège est sis :
Rond-point du Marechal Leclerc 20405 Bastia cedex 9

La personne responsable est le M. le Président du Conseil départemental de la Haute-Corse



Tout courrier doit être adressé impersonnellement à / Per scriveci, indirizzà tutte e lettere à :

M. le Président du Conseil Départemental

Hôtel du Département / Casa di u Dipartimentu
Rond-point du Maréchal Leclerc – 20 405 Bastia Cedex 9
Tel : 04 95 55 55 55 - Fax : 04 95 55 56 99

2.2 Publicité

La présente vente fait l'objet d'une publicité par publication d'un avis paru dans le journal Corse-Matin ;

ARTICLE 3 – JUSTIFICATION A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES DU CANDIDAT

Pour les personnes physiques :

- Copie recto-verso d'une pièce d'identité,
- Copie d'un justificatif de domicile.

Pour les personnes morales :

- extrait de K-bis
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité du dirigeant ou du gérant de la structure.

ARTICLE 4 – RETRAIT DU REGLEMENT DE LA VENTE

Le présent règlement de la vente sera disponible dès la publication de l'avis. Il sera téléchargeable sur le site de la collectivité (www.haute-corse.fr).

ARTICLE 5 – COMPOSITION DU DOSSIER DE VENTE

Le dossier remis aux candidats contient :

- 1) Le présent document qui régit la présente consultation
- 2) La proposition de prix formulée sur papier libre.

ARTICLE 6 – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats qui auront à présenter leurs offres en langue française sous pli cacheté le feront de la manière suivante :

- Le pli cacheté portera les références suivantes de la vente :
 - ✓ Intitulé de la vente : « VENTE D'UNE EMBARCATION – NE PAS OUVRIR »
 - ✓ Le nom du candidat, personne physique ou personne morale.
- A placer dans cette enveloppe cachetée :
 - ✓ Les pièces justificatives portées à l'article 3.
 - ✓ La proposition de prix formulée sur papier libre (la proposition devra être dûment complétée et signée par le candidat).
- **Offre minimum de 2000 euros**
- Le candidat est réputé maintenir l'offre 30 jours à compter de sa soumission.

ARTICLE - 7 CONDITION D'ENVOI OU DE REMISES DES OFFRES

Date limite de remise des offres :

Les plis contenant les offres des candidats devront parvenir à la collectivité, avant le :
Jeudi **13/07/2017 à 16h00**.

Conditions de remise sous format papier

Les plis, contenant les offres, pourront être déposés contre récépissé du lundi au vendredi de 8 h15 à 11h45 et de 13h15 à 16h00 à l'adresse ci-après :

**Département de la Haute-Corse
PACTE / Direction de l'Environnement / Service de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia, Ecomusée du Fortin, route de l'étang
20600 FURIANI**

Ou, être envoyés, obligatoirement par pli recommandé avec avis de réception postal et réceptionné avant ces dates et heures, à l'adresse susnommée.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heures limites mentionnées au présent article, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Toute offre envoyée ou déposée à une adresse autre que celle indiquée au chapitre 7, sera systématiquement rejetée.

Seule la délivrance d'un récépissé peut faire foi d'une remise de l'offre.

Il est demandé aux candidats de ne remettre aucun paiement au moment de la candidature.

ARTICLE 8 – MODALITE DE PAIEMENT

Lors de l'enlèvement, par chèque à l'ordre de M. le Payeur départemental.

ARTICLE 9 – VISITE DE L'EMBARCATION

Tout soumissionnaire est réputé avoir vu l'embarcation et avoir pris connaissance de son état avant l'achat. L'embarcation est vendue en l'état, sans garantie d'aucune sorte. L'acquéreur, du fait même de son offre, dégage le Département de la Haute-Corse de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident intervenant sur le bien vendu.

Les visites pourront se faire à l'adresse suivante :

Hangar Colas, route de l'étang 20600 Furiani ? **le lundi 03 juillet 2017 de 8 H 00 à 12 h 00.**

Le Département de la Haute-Corse se réserve le droit de ne pas traiter si aucune offre ne lui donne satisfaction.

ARTICLE 10 – CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

Le Département de la Haute-Corse retiendra l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres.

En cas d'égalité d'offre, le candidat retenu sera celui ayant transmis la proposition en premier (cachet de la poste ou, en cas de remise au Département de la Haute –Corse, récépissé de dépôt faisant foi).

Les soumissionnaires seront avisés du rejet par lettre simple ou de l'acceptation de leur offre par lettre recommandée.

ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

Pour toute information, prendre contact au service de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia
Au 04 95 33 55 73.